

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	WTO, Konjunkturlage und -politik, Strukturpolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Barras, François
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Huguenet, François
Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien
Unbekannt, Autor

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, WTO, Konjunkturlage und -politik, Strukturpolitik, 1993 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	10
Aussenwirtschaftspolitik	10

Abkürzungsverzeichnis

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
WTO	Welthandelsorganisation
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
NGO	Nichtregierungsorganisation
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
IWF	Internationaler Währungsfonds
EU	Europäische Union
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
G20	Gruppe der zwanzig wichtigsten Industrie- und Schwellenländer
ILO	Internationale Arbeitsorganisation
EVD	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
ASEAN	Verband Südostasiatischer Nationen
MERCOSUR	Gemeinsamer Markt des Südens
NAFTA	Nordamerikanisches Freihandelsabkommen
APEC	Asiatisch-Pazifische Wirtschaftsgemeinschaft
STAF	Bundesgesetz über die Steuerreform und die AHV-Finanzierung
FHA	Freihandelsabkommen

AELE	Association européenne de libre-échange
OMC	Organisation mondiale du commerce
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
FMI	Fonds monétaire International
UE	Union européenne
EEE	l'Espace économique européen
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
G20	Groupe des vingt
OIT	Organisation internationale du travail
DFE	Département fédéral de l'économie publique
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
MERCOSUR	Marché commun du Sud
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
APEC	Coopération économique pour l'Asie-Pacifique
RFFA	Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS
LE	Accord de libre-échange

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.12.1993
AUTOR UNBEKANNT

Au terme de sept années de négociations, les 117 pays engagés dans le cycle de l'Uruguay, la plus ambitieuse négociation sur la libéralisation du commerce mondial, ont abouti à un accord global en fin d'année. C'est la première fois qu'un accord dans le cadre du GATT couvre l'ensemble des secteurs du commerce mondial (produits industriels, services, agriculture, propriété intellectuelle, investissements internationaux et accès aux marchés publics) et réunisse une large majorité des pays de la planète. Malgré la détérioration de la situation économique mondiale et les nombreux changements sur la scène internationale depuis 1986, les objectifs généraux fixés à Punta del Este (Uruguay) ont pu, dans une large mesure, être satisfaits.

Dans le courant de l'année, les négociations se sont poursuivies sur la base du projet d'acte final de décembre 1991. Comme les années précédentes, les négociations ont été dominées par la confrontation entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur le volet agricole; bien qu'il ne représente que 10% des échanges mondiaux, celui-ci a de nouveau constitué le dossier le plus controversé. Les négociations ont pu être véritablement relancées en juillet à la suite du sommet économique du groupe des 7 pays les plus industrialisés, mais c'est seulement dans la phase finale que les principales divergences sur les dossiers conflictuels ont pu être surmontées.

L'Acte final de l'Uruguay Round, long de plus de 500 pages, comprend 27 textes d'accords et de multiples annexes sur les concessions mutuelles des pays en matière d'accès au marché des marchandises et des services. Les principaux secteurs concernés sont les suivants.

Dans le secteur industriel, il est prévu d'abaisser les droits de douane et de réduire les mesures non-tarifaires. Dans huit domaines, notamment les produits pharmaceutiques ainsi que les équipements médicaux, agricoles et de construction, les droits de douane seront éliminés; pour les produits chimiques, ils seront harmonisés à un niveau situé entre 5,5 et 6,5%; pour le reste des produits industriels, ceux-ci seront abaissés en moyenne de 33% et de moitié lorsqu'ils sont supérieurs à 15%. L'Accord multifibre sur les textiles, qui autorisait les pays industrialisés à se protéger des exportations à bas prix des pays en voie de développement, sera progressivement démantelé dans les dix ans à venir et sera soumis aux règles du GATT. Pour la Suisse, ces changements devraient se traduire par une nette amélioration des conditions d'accès aux marchés étrangers.

Dans le secteur agricole, une réduction des barrières aux échanges, notamment l'interdiction des obstacles commerciaux non-tarifaires, qui devront être remplacés par des droits de douane, et une meilleure discipline des aides à l'agriculture sont prévus. La Suisse a contribué dans une large mesure à inscrire dans l'acte final le principe de la multifonctionnalité de l'agriculture ainsi que la clause spéciale de sauvegarde agricole; des adaptations substantielles de la législation et des structures agricoles seront toutefois nécessaires.

Concernant les services, intégrés pour la première fois dans une négociation multilatérale du GATT, de nouvelles règles s'inspirant de celles en vigueur dans le domaine des marchandises ont été adoptées. Elles constituent un premier pas vers la libéralisation du commerce international des services grâce notamment au démantèlement de restrictions à l'accès au marché et à la suppression de réserves quant à la nationalité des prestataires. En matière de propriété intellectuelle, les négociations ont abouti à un accord portant sur tous les domaines de la propriété intellectuelle liés au commerce (droit d'auteur, marques, brevets, etc.). Les titulaires de droits de propriété intellectuelle bénéficieront d'une meilleure sécurité juridique, ce qui leur permettra de mieux rentabiliser les coûts de recherche et d'innovation, souvent très élevés. Sur la question des investissements internationaux, de nouvelles dispositions devraient améliorer les conditions d'investissement afin d'éviter certaines pratiques discriminatoires entre étrangers et nationaux et instaurer une plus grande transparence. Dans le domaine des achats publics, il est également prévu d'élargir l'accès des entreprises étrangères aux soumissions publiques; ces dispositions sont similaires à ce qui était prévu dans le cadre du traité de l'EEE.

Sur le plan institutionnel enfin, il a été décidé de remplacer la structure actuelle du GATT par une Organisation mondiale du commerce (OMC) avec un statut permanent. Cette nouvelle construction institutionnelle et administrative aura pour fonction de mettre en oeuvre les accords, de traiter de façon cohérente et efficace les différends intervenant entre les signataires et d'améliorer le dialogue avec les deux autres institutions économiques internationales, à savoir le FMI et la Banque mondiale.

Même si la conclusion de l'accord a été accueillie favorablement par une très large majorité des acteurs économiques, il faut tout de même relever que plusieurs dossiers conflictuels, tels que l'audiovisuel, les services financiers ou les transports maritimes, ont été exclus du texte final en raison des divergences entre les principales puissances économiques. La signature de l'acte final par les représentants des gouvernements aura lieu en 1994 à Marrakech (Maroc).

Pour la Suisse, dont l'économie gagne près d'un franc sur deux à l'étranger, la conclusion du cycle de l'Uruguay revêtait une importance cruciale. Selon les résultats d'une étude de H. Hauser (Haute école de St. Gall), les accords du GATT bénéficieront en premier lieu et de façon substantielle à l'industrie des machines, à l'industrie chimique et à l'horlogerie. En revanche, l'agriculture sera confrontée à une concurrence accrue et devra diminuer le prix de ses produits si elle veut rester compétitive; l'instauration de paiements directs non-liés à la production, autorisés par le GATT, devrait permettre d'atténuer les effets des changements structurels induits par l'accord.

Le Conseil fédéral a tiré un bilan positif du résultat final des négociations; tout en admettant que des concessions avaient été faites dans le domaine agricole, le chef du DFEP a mis en exergue les avantages des accords du GATT pour l'économie suisse, en particulier pour les industries d'exportation et le secteur des services. Les quatre partis gouvernementaux ainsi que le Vorort ont également réagi positivement à l'aboutissement des négociations; ils ont souligné son importance pour l'économie suisse tout en relevant la nécessité de prendre des mesures rapides pour faciliter l'adaptation du secteur agricole.

Le Conseil fédéral a annoncé que la ratification de l'acte final du cycle de l'Uruguay exigera l'adaptation de plusieurs lois fédérales. Deux messages, l'un concernant la ratification de l'acte final et l'autre portant sur les modifications législatives nécessaires, seront présentés aux Chambres fédérales en 1994; ces deux objets seront soumis à référendum facultatif. A ce sujet, les principales organisations paysannes ont déclaré qu'elles n'envisageaient vraisemblablement pas de lancer un référendum, et qu'elles préféreraient concentrer leurs forces pour obtenir des mesures de compensation.¹

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 15.04.1994
LIONEL EPERON

Mettant un terme au huitième et dernier cycle de négociations commerciales engagées sous l'égide du GATT, les ministres de 111 pays – dont le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz – ont signé le 15 avril à Marrakech (Maroc) l'**Acte final** qui entérine les résultats du Cycle d'Uruguay et crée l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Dans la Déclaration de Marrakech, les ministres se sont engagés à entreprendre les démarches nécessaires pour ratifier les résultats de la négociation afin qu'ils puissent être mis en vigueur au plan international le 1er janvier 1995 ou dès que possible après cette date. Le Conseil fédéral ayant décidé de soumettre ces accords au référendum facultatif, Jean-Pascal Delamuraz a tenu à rappeler, à cet égard, que leur ratification par la Suisse pourrait passer par une votation populaire. Pour assurer la transition du GATT à l'OMC, les signataires de l'Acte final ont décidé l'instauration d'un Comité préparatoire de l'OMC. Désireux, par ailleurs, de coordonner les politiques en matière de commerce et d'environnement, les ministres se sont prononcés pour la création – dès l'entrée en vigueur de l'Accord instituant l'OMC – d'un Comité du commerce et de l'environnement. Ils ont également saisi l'occasion de la conférence de Marrakech pour proposer les nouveaux thèmes qui devraient figurer à l'ordre du jour de la future OMC. Au nombre de ceux-ci figurent, entre autres, les relations entre le système commercial et les normes de travail internationalement reconnues, les relations entre les politiques de migration et le commerce international, le commerce et la politique en matière de concurrence et le commerce et les investissements.

(c.f. aussi: répercussions des accords du GATT sur l'agriculture suisse)²

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 19.09.1994
LIONEL EPERON

Dans le courant du mois d'octobre, le Conseil fédéral a publié deux messages, l'un relatif à l'approbation des accords du GATT/OMC (Cycle d'Uruguay) (94.079), et l'autre aux modifications à apporter au droit fédéral dans la perspective de leur ratification par la Suisse (94.080). Dans le premier, le gouvernement a souligné une fois encore l'importance capitale que représentent les résultats de la négociation pour la Suisse puisqu'ils couvrent – pour la première fois dans le cadre du GATT – l'ensemble des secteurs du commerce mondial (produits industriels, services, agriculture, propriété intellectuelle, investissements internationaux et accès aux marchés publics). Le Conseil fédéral a tenu toutefois à rappeler que les nouvelles conditions-cadre du commerce mondial ne se traduiront par un gain de bien-être en Suisse que dans la mesure où les acteurs économiques déploieront les initiatives nécessaires pour les mettre à profit. Tous les secteurs de l'économie helvétique sont, à cet égard, appelés à procéder à des adaptations qui seront particulièrement prononcées dans l'agriculture. Les autorités fédérales ont, en outre, mis l'accent sur les conséquences pour la Suisse d'une renonciation aux accords de l'Uruguay Round et à l'accès à l'Organisation mondiale du commerce: le pays risquerait alors de perdre tous ses acquis au titre des accords du GATT de 1947 à l'égard de la majorité de ses partenaires commerciaux, puisque les membres de l'OMC ont la possibilité de dénoncer les accords antérieurs.

Du point de vue des modifications à apporter au droit fédéral (**GATT-Lex**) pour que la Suisse puisse ratifier les accords de l'Uruguay Round, le gouvernement a soumis à l'approbation des Chambres des propositions de modifications de 16 actes législatifs ainsi qu'une nouvelle loi sur les achats publics de la Confédération. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, les propositions de révision des lois fédérales ont été essentiellement dictées par le souci d'assurer la sécurité et la transparence juridique. Pour le volet agricole, la législation sur l'alcool, le droit douanier et l'approvisionnement économique du pays, les modifications proposées sont principalement liées à la mise en oeuvre du principe de la tarification généralisée, en vertu duquel la protection agricole à la frontière ne pourra être exercée que sous forme de droits de douane. Quant à la législation sur les marchés publics, la nouvelle loi fédérale garantit l'égalité de traitement entre les soumissionnaires sur la base du principe de la réciprocité et établit des procédures d'adjudication transparentes. Elle octroie également un droit de recours aux soumissionnaires dont l'offre aurait été rejetée de manière abusive. (c.f. aussi: Révision partielle de la loi bancaire liée au traité GATT) ³

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 06.12.1994
LIONEL EPERON

Le **Conseil des Etats** a ratifié à l'unanimité les accords du **GATT**. Les interventions des différents sénateurs ont principalement porté sur la nécessité de ces accords pour la Suisse d'une part, et sur leurs répercussions sur l'agriculture, la viticulture ainsi que sur les régions périphériques et les pays en développement, d'autre part. A l'issue d'un débat fleuve au sein du **Conseil national**, seul Jean Ziegler (ps, GE), pour qui les accords issus du Cycle d'Uruguay négligent les intérêts des pays en développement, a voté contre ceux-ci lors du vote sur l'ensemble. Il a en cela été suivi par les députés Spielmann (pdt, GE) et Zisyadis (pdt, VD) à l'occasion du vote final. Les autres intervenants ont avant tout mis l'accent sur l'importance économique des résultats de la négociation pour la Suisse, sur leurs conséquences pour l'agriculture ainsi que sur leurs effets écologiques et sociaux. Les députés de la Chambre du peuple ont, à cet égard, transmis un **postulat Zbinden** (ps, AG) (94.3526) invitant le Conseil fédéral à s'engager au sein de l'OMC en faveur de la signature d'accords multilatéraux dans le domaine des normes en matière de travail et d'environnement liées au commerce. Ils ont en revanche refusé une proposition Goll (ps, ZH) visant à soumettre les accords de l'Uruguay Round au référendum obligatoire. Après élimination des divergences sur l'arrêté sur le statut du lait et sur les lois relatives aux marchés publics, à l'agriculture et au tarif des douanes, le parlement a en outre adopté les dix-sept modifications législatives nécessaires à l'entrée de la Suisse dans le système commercial multilatéral. ⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.12.1994
LIONEL EPERON

Dans la course à l'obtention du **siège international** de la nouvelle Organisation mondiale du commerce (**OMC**), Genève s'est vu vivement concurrencée par la candidature de dernière minute de Bonn. Suite à l'annonce de cette candidature, le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat genevois ont présenté aux missions diplomatiques accréditées auprès du GATT un complément à l'offre suisse lui permettant de se hisser au niveau de celle de l'Allemagne. Outre le don à la future OMC du Centre William Rappard (CWR), la proposition de construire une Maison universelle pour abriter les missions diplomatiques de pays en développement ainsi que l'élargissement substantiel des privilèges et immunités diplomatiques, les autorités fédérales et genevoises se sont

proposées de mettre gratuitement à disposition un centre de conférence de 725 places et de construire un parking gratuit de 400 places à proximité du CWR. Les différents investissements consentis par la Suisse ont été évalués à environ 100 millions de francs. Le Comité préparatoire de la future OMC s'est finalement prononcé en faveur de la ville de Genève, la présence de nombreuses organisations des Nations Unies sur son territoire ayant constitué un atout majeur. Un accord de siège définitif entre l'Organisation mondiale du commerce et la Suisse n'a cependant pu être conclu avant la fin de l'année.⁵

POSTULAT

DATUM: 09.03.1995
LIONEL EPERON

La Chambre haute a transmis un postulat Simmen (pdc, SO) invitant le Conseil fédéral à réexaminer, dans le cadre du Cycle d'Uruguay, les **tarifs préférentiels** pratiqués en faveur des pays en développement et à en réduire les taux de manière à favoriser les échanges. Le gouvernement a par ailleurs été prié de renoncer à grever les biens provenant de ces pays en fonction de leur degré de transformation.⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 24.03.1995
LIONEL EPERON

Se ralliant à la décision prise par la grande Chambre en 1994, le **Conseil des Etats** a accordé un crédit d'engagement de 74,5 millions de francs pour un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Conformément au Conseil national, il a en outre approuvé le financement d'un don de 31,2 millions de francs pour la construction d'une nouvelle salle de conférences en faveur de l'OMC auquel vient s'ajouter une aide financière annuelle de 500'000 francs destinée à couvrir les frais d'entretien et d'exploitation de cette salle.⁷

MOTION

DATUM: 24.03.1995
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis comme postulat deux motions du groupe écologiste ayant trait à la nouvelle Organisation mondiale du commerce. La première charge le Conseil fédéral d'oeuvrer - lors des négociations qui seront menées sous l'égide de l'OMC - pour que les règles du commerce mondial soient conformes au principe du **développement durable**. La seconde, quant à elle, demande au gouvernement d'élargir la coopération de la Suisse en matière de politique commerciale avec les **pays en développement** les plus pauvres et de débloquer des fonds supplémentaires permettant de compenser les effets négatifs que ces pays pourraient subir.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.03.1995
LIONEL EPERON

Conformément à ce qui avait été agendé à Marrakech (Maroc) à l'occasion de la signature de l'Acte final, l'OMC est officiellement **entrée en fonction** le 1er janvier 1995. En raison du référendum lancé par le Comité "le GATT devant les urnes" dont le délai courait jusqu'à fin mars, la Suisse n'a toutefois pu faire partie du nouveau système commercial multilatéral dès le début de l'année. Bien que les opposants aux accords issus du Cycle d'Uruguay n'aient jusqu'alors reçu le soutien d'aucune force politique majeure, la perspective d'un triple non aux projets agricoles soumis le 12 mars en votation populaire devait laisser planer un certain doute quant à une mobilisation subite de l'ensemble du monde paysan contre le GATT. Celle-ci n'eut cependant pas lieu, quand bien même le souverain décida de rejeter le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture, la modification de l'arrêté laitier et la contribution de solidarité en faveur des paysans. Privé de cet hypothétique soutien, le comité référendaire n'a été en mesure de récolter que **29'181 signatures** valables sur les 50'000 exigées. De son côté, le Tribunal fédéral devait par ailleurs refuser d'entrer en matière sur un recours déposé par la section romande des opposants au GATT qui estimait que le gouvernement avait violé la Constitution en ne soumettant pas les accords issus du Cycle d'Uruguay au référendum obligatoire.⁹

ANDERES

DATUM: 15.09.1995
LIONEL EPERON

Constatant également que le démantèlement des barrières douanières décidé dans le cadre des nouveaux accords du GATT conduisait à l'érosion des tarifs préférentiels pratiqués depuis 1972 par la Suisse à l'égard des produits en provenance des pays en développement, la Communauté de travail - qui regroupe les principales institutions d'entraide helvétiques - a à son tour revendiqué la révision du **système généralisé des préférences**. Elle a parallèlement demandé l'abolition de la progressivité des tarifs selon laquelle plus un produit provenant du tiers-monde a été travaillé, plus il est frappé d'une taxe élevée.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.12.1995
LIONEL EPERON

Suite à l'échec du référendum, le Conseil fédéral a fixé au 1er juillet l'entrée en vigueur des 16 lois du paquet "GATT-Lex" et a parallèlement adopté les révisions de 63 ordonnances, en majorité dans le domaine agricole, liées à l'application de ces modifications législatives. Son instrument de ratification déposé début juin, c'est le **1er juillet** que la Suisse est officiellement devenue membre de l'OMC - dont la direction générale a finalement été confiée à **Renato Ruggiero**, ancien ministre italien du commerce. L'ambassadeur suisse William Rossier devait, quant à lui, être nommé président du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce qui comptait 111 Etats membres à la fin novembre. Signalons enfin que la libéralisation globale des services financiers (assurances, services bancaires et opérations sur les valeurs immobilières) - qui n'avait pas trouvé de solution lors de la finalisation de l'Uruguay Round - s'est concrétisée par la conclusion d'un accord intérimaire s'appliquant jusqu'à la fin de 1997, mais que les Etats-Unis se sont toutefois refusés de signer.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.09.1996
LIONEL EPERON

Le Centre international pour le commerce et le développement durable (**CICDD**) a été inauguré à Genève à la fin du mois de septembre. Cette institution qui entend collaborer étroitement avec l'OMC a été fondée par cinq organisations non gouvernementales suisses et internationales afin de compenser un tant soit peu les impacts de la mondialisation de l'économie sur les pays en développement ainsi que sur l'environnement.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.12.1996
LIONEL EPERON

Quelques jours avant le début du **sommet de Singapour**, 129 parlementaires du Conseil national et du Conseil des Etats avaient fait parvenir une lettre au directeur de l'OMC, Renato Ruggiero, dans laquelle ils lui firent part de plusieurs propositions en vue d'instaurer un commerce mondial tenant davantage compte des **aspects environnementaux et sociaux**. Les députés helvétiques se sont par ailleurs mis d'accord sur la nécessité de rendre plus transparentes et plus démocratiques les décisions prises dans le cadre de l'OMC en examinant à cette fin l'opportunité de doter l'organisation d'un parlement composé de représentants de tous les Etats membres.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.12.1996
LIONEL EPERON

C'est à Singapour que s'est tenue la **première conférence ministérielle** de l'OMC qui a réuni en décembre les représentants des 127 pays membres de l'organisation. A cette occasion, les débats sur l'introduction dans les relations commerciales multilatérales d'une **clause sociale** comprenant des normes minimales de protection des travailleurs (interdiction du travail des enfants et du travail forcé des prisonniers, libre exercice des droits syndicaux) rendirent compte de l'existence d'un profond clivage entre pays industrialisés - désireux de lutter contre le dumping salarial et social - et pays en développement pour qui ces dispositions réduiraient les avantages comparatifs d'une main-d'œuvre bon marché. Compte tenu de ces divergences, l'accord de principe auquel parvinrent les pays membres après quatre jours d'intenses négociations ne charge l'OMC d'aucun mandat spécifique sur le dossier des normes sociales fondamentales. Un pas important en matière de libéralisation des **technologies de l'information** a en revanche été réalisé, puisque 28 membres de l'OMC (dont la Suisse) se sont entendus sur l'abolition, d'ici à l'an 2000, des tarifs douaniers sur plus de 400 produits commercialisés dans ce nouveau secteur phare de l'économie mondiale. En outre, les ministres des pays parties ont décidé d'étendre les travaux de l'OMC à de nouveaux domaines dont les plus importants concernent le commerce et les investissements ainsi que le commerce et la concurrence. Côté helvétique, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz profita de la tribune qui lui était offerte à cette occasion pour mettre en garde contre les effets d'une nouvelle forme de protectionnisme induit par la récente vague d'unions économiques régionales (Alena, Asean, Mercosur, Apec).¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.12.1997
LIONEL EPERON

Trois **accords de libéralisation économique** d'une grande importance pour la Suisse ont été adoptés au sein de l'OMC durant l'année sous revue. A la suite de la Conférence ministérielle qui s'était tenue à Singapour en décembre 1996, un premier accord multilatéral sur l'élimination des droits de douane frappant les biens issus des **technologies de l'information** a en effet pu être conclu dans le courant du mois de mars. Signé par 42 Etats-membres de l'OMC - dont la Confédération - ainsi que par Taïwan, ce texte prévoit de supprimer en quatre étapes les taxes douanières sur plus de 400 produits de ce type. Les négociations portant sur le secteur des **télécommunications de base** (infrastructure des réseaux, téléphonie vocale,

communications de données) ont également abouti durant le premier trimestre 1997 avec l'adoption d'un nouveau protocole de l'Accord général sur le commerce des services (GATS). En adhérant à ce second accord, 70 membres de l'OMC ont pris de nouveaux engagements GATS sur la base de la clause de la nation la plus favorisée. Le dernier des trois accords conclus en 1997 sous les auspices de l'OMC porte pour sa part sur l'**ouverture des services financiers** à la concurrence internationale. Couvrant plus de 95% du marché mondial dans les domaines des banques, des assurances et des papiers-valeurs, ce traité – qui entrera en vigueur le 1er mars 1999 – devrait profiter dans une large mesure à la place financière helvétique.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.05.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse a accueilli de nombreux chefs d'Etats sur son territoire lors de la deuxième **conférence ministérielle** de l'OMC. Cette réunion, présidée par le conseiller fédéral Pascal Couchepin, a notamment été l'occasion de célébrer les 50 ans de l'organisation, incarnée pendant plus de quatre décennies par le GATT. Les ministres ont également adopté une déclaration ayant pour but de préparer le terrain des négociations commerciales qui auront lieu aux Etats-Unis et une autre sur le commerce électronique.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.08.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Les habitants de la ville de Genève ont refusé par 52,4% un projet d'aménagement urbanistique censé améliorer l'image de la ville comme centre international. Avec ce plan d'**aménagement de la Place des Nations**, le gouvernement genevois espérait construire des immeubles comme il s'était engagé à le faire auprès de l'OMC. Compte tenu de cet échec et des nécessités de satisfaire les organisations internationales, un autre projet plus modeste et moins coûteux a été présenté au public.¹⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 23.09.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Les négociations complémentaires du cycle d'Uruguay concernant les services financiers ont trouvé leur épilogue à la fin de 1997. Consigné dans le cinquième protocole relatif à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), le résultat a été présenté par le Conseil fédéral comme très favorable pour la Suisse, pays exportateur de **services financiers** par excellence. Il devrait notamment profiter aux banques et aux assurances helvétiques en ouvrant largement les marchés étrangers. Cet accord, conclu sous l'égide de l'OMC, protège en outre les entreprises suisses sur le marché de l'UE, ceci en vertu du principe de la nation la plus favorisée qui évite les discriminations. Devant le parlement qui devait ratifier l'arrêté fédéral, aucune voix ne s'est opposée à ces accords.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.08.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Lors d'un entretien avec le directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), Juan Somavia, les Conseillers fédéraux Dreifuss, Couchepin et Villiger ont fait part de l'intention de la Suisse de militer pour un **renforcement de cette organisation**. Du point de vue du gouvernement, l'OIT devrait servir de complément à l'OMC pour les questions relatives au travail. Cette vision a notamment été défendue par Pascal Couchepin dans le cadre du sommet de l'OMC qui s'est tenu à Seattle.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 05.09.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La politique suisse de l'emploi a fait l'objet d'une appréciation positive à l'occasion du Conseil ministériel de l'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** qui se déroulait à Paris. Pascal Couchepin a remercié l'OCDE pour une étude sur l'emploi et le chômage dont la Suisse s'est inspirée pour jeter les bases de son programme. A noter qu'en marge de cette rencontre des 29 pays industrialisés, la Suisse a été approchée par les Etats-Unis pour faire office de médiateur dans l'élection du nouveau directeur de l'OMC. On relèvera également que le rapport annuel de l'OCDE sur la Suisse a approuvé dans l'ensemble la politique économique helvétique ainsi que le système fiscal, mais a encouragé la Confédération à appuyer les efforts internationaux visant à éliminer l'évasion fiscale.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin a invité à **Lausanne** 25 pays membres de l'OMC pour tenter de réduire leurs contentieux et éviter une crise à Seattle. A l'issue de cette réunion ministérielle informelle, les principaux acteurs ont fait part de leur volonté de surmonter leurs divergences et de ne pas aboutir à un échec. Plusieurs ONG ont fait part de leur déception quant à la non-invitation de nombreux pays en voie de développement à cette conférence préparatoire. Quelques jours plus tard à Genève, Pascal Couchepin a pris position pour une OMC qui ne soit pas submergée par des sujets non-commerciaux. Selon le ministre de l'économie, les dossiers tels que l'environnement ou le social devraient être pris en charge par l'OIT ou à l'occasion de sommets ad hoc.²¹

MOTION

DATUM: 09.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Avant le sommet de l'OMC de Seattle (USA) où de nombreuses manifestations empêcheront le bon déroulement des activités prévues, les **paysans suisses** ont fait part de leur inquiétude de se retrouver en situation de concurrence face à d'autres producteurs non-astreints aux mêmes critères qu'eux. Traitant de ce sujet suite à une motion Brunner (udc, SG) cosignée par 49 députés et finalement transmise comme postulat, le Conseil national a demandé au Conseil fédéral de s'opposer à ce que les questions commerciales soient mises à l'ordre du jour du prochain round de négociations de l'OMC, aussi longtemps qu'une entente n'aura pas été trouvée pour intégrer des normes sociales et écologiques minimales. A cette fin, le gouvernement a été prié de donner à la délégation suisse envoyée à Seattle la mission de veiller à ce que des normes sociales et écologiques minimales soient fixées. Poursuivant le même but et réclamant de surcroît une pause dans les négociations, environ 40 ONG ont adressé une pétition au Conseil fédéral. Une douzaine d'organisations regroupant paysans, syndicats, tiers-mondistes et écologistes ont également dénoncé le caractère antidémocratique de l'OMC et souhaité que le parlement et le peuple puissent s'exprimer sur les positions que la Suisse entend défendre en son sein.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le **mandat de négociations adopté par le Conseil fédéral pour la conférence ministérielle de l'OMC** à Seattle a fait l'objet d'une vive attention. Finalement la Suisse a décidé de défendre un élargissement de l'agenda des négociations qui aille au-delà des secteurs de l'agriculture et des services, afin de pouvoir mieux équilibrer concessions et acquis. Les revendications d'intégrer dans l'OMC des normes sociales et environnementales ne seront pas défendues par la Suisse, pas plus qu'une forme de moratoire permettant de dresser un bilan dès l'application des accords en vigueur. D'après Pascal Couchepin, le gouvernement a choisi une position de compromis en se déterminant d'une part pour un dialogue entre l'OMC et l'OIT sur le sujet du travail et d'autre part, sur celui de l'environnement, pour une cohérence entre les règles de l'OMC et celle des autres forums internationaux.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La conférence de Seattle a finalement été un **échec total**. Les 135 pays membres n'ont pas été capables de se mettre d'accord sur le programme d'un nouveau round de négociations. Seule demeure l'obligation prévue par les accords de Marrakech de 1994 de commencer des tractations sur l'agriculture et les services dès le 1er janvier 2000. A l'issue du sommet, Pascal Couchepin a critiqué les lacunes dans l'organisation et rejeté une grande part de l'échec sur les pays exportateurs de produits agricoles du Groupe de Cairns. Si, selon lui, la politique agricole de la Suisse n'est pas remise en cause par ce revers, ce sont les pays en voie de développement qui en souffriront le plus. Néanmoins, la Suisse n'a pas réussi à faire passer l'élargissement de l'agenda qu'elle souhaitait.²⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 13.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Grand Conseil du canton de Genève a publié dans plusieurs journaux internationaux un manifeste exprimant sa **désapprobation de la politique de l'OMC**, institution pourtant basée à Genève. Dans ce texte, voté essentiellement par la majorité de gauche, le parlement s'oppose en substance à toute tentative de renforcement du pouvoir de l'OMC, à toute nouvelle libéralisation dans le cadre du nouveau cycle de négociations et demande l'institution d'un moratoire. Le DFAE a critiqué cette prise de position contraire à la politique suisse à l'égard de l'OMC et en tant qu'Etat-hôte tentant de promouvoir la Genève internationale.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 14.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Commission de politique extérieure du Conseil national a proposé à Pascal Couchepin de lancer l'idée de la **création d'une assemblée parlementaire de l'OMC** au sein de la Conférence des Ministres, comme cela est le cas pour l'OCDE et la BERD avec l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cette suggestion fait suite à une audition du secrétaire d'Etat David Syz, chargé de présenter à la commission le mandat de négociations de la Suisse à l'OMC.²⁶

POSTULATDATUM: 20.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

Après l'avoir rejeté, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a transmis sous forme de postulat une **initiative du canton du Valais** en faveur de l'ajout d'une clause environnementale et sociale dans les accords entre la Confédération et l'OMC. Soutenue par Christiane Brunner (ps, GE), l'initiative valaisanne a été finalement rejetée par les deux chambres du parlement par 66 voix contre 47.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 26.06.2000
FRANÇOIS BARRAS

Les émeutes de Seattle (USA) qui accompagnèrent le sommet de l'OMC en 1999 ont créé une dynamique de contestation organisée qui s'est vérifiée à Genève par la mise sur pied d'un **sommet alternatif à l'OMC** réunissant de nombreuses organisations anti-mondialisation. Revendiquant une répartition équitable des richesses et une redéfinition des buts des grandes organisations internationales telles que l'OMC, le FMI ou la Banque mondiale, les délégués venus des cinq continents ont siégé quatre jours à Genève. La rencontre s'est achevée par une manifestation dans le calme qui a réuni entre 4000 et 6000 personnes, au nombre desquelles plusieurs représentants de la gauche et de l'extrême gauche française (CGT, Ligue communiste révolutionnaire d'Alain Krivine, association Attac).²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 13.11.2001
FRANÇOIS BARRAS

Lors de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC à Doha (Qatar), Pascal Couchepin a soutenu un programme de négociation visant à encourager le développement d'un système commercial multilatéral. Pour ce faire, le chef de la délégation helvétique a invité les membres présents à signer une initiative visant à transformer l'Agence de coopération et d'information sur le commerce international (ACICI), sise à Genève, en une organisation internationale. L'initiative se fonde sur l'agence ACICI lancée par la Suisse en 1998 pour soutenir les pays les moins favorisés dans leurs efforts visant à développer une diplomatie commerciale plus active. En 2001, l'agence fonctionnait avec un budget de deux millions de francs intégralement financé par la Suisse. Face à la perspective d'une libéralisation toujours croissante, les syndicats, des oeuvres d'entraide, des associations paysannes et des organisations de défense de l'environnement ont demandé sans succès au Conseil fédéral de s'engager plus fermement en faveur d'une nouvelle appréciation des problèmes rencontrés par les pays en développement, et de se focaliser sur la cohérence des dossiers en cours plutôt que d'ouvrir de nouveaux cycles de négociation. La conférence s'est achevée sur la **décision commune de lancer un nouveau cycle de négociations** commerciales multilatérales, le «Doha Development Agenda» qui devrait être bouclé en 2005. En Suisse, des manifestations pacifiques ont accompagné la tenue du sommet de l'OMC à Doha.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 15.06.2002
ROMAIN CLIVAZ

La Suisse s'est, pour la première fois, adressée à l'OMC et a exigé la mise sur pied d'un groupe d'experts **chargé de vérifier la conformité des taxes de protection américaines sur les importations d'acier** avec les règles du commerce international. Ces mesures destinées à protéger la production indigène ont également été contestées, entre autres, par l'UE, la Norvège, le Japon, le Brésil et la Chine. Cette revendication a été acceptée par l'organisation. C'est au moyen d'un panel, forme particulière de tribunal arbitral, que le cas sera jugé.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 10.11.2003
ROMAIN CLIVAZ

L'organe d'appel de l'OMC a donné raison à la Suisse, et à ses co-plaignants, dans l'affaire de la perception de droits de douane additionnels sur dix groupes différents de **produits sidérurgiques**. Il a jugé ces mesures contraires aux règles de l'OMC et a demandé aux Etats-Unis d'annuler rapidement ces mesures. En cas de non respect de la sanction, des droits de douane de compensation pourront être prélevés.³¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.03.2005
ELIE BURGOS

Le gouvernement a présenté au parlement le message relatif à l'octroi d'un prêt de 60 millions de francs à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement d'un bâtiment pour l'OMC à **Genève**.³²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.03.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté le message du Conseil fédéral relatif à l'octroi d'un **prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)**, destiné au financement d'un bâtiment pour l'Organisation mondiale du commerce à Genève.³³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 29.12.2007
ELIE BURGOS

Suite à l'adoption par l'OMC du **projet d'agrandissement de son siège à Genève**, le Conseil fédéral a fixé un plafond de 130 millions de francs pour les travaux. Cette décision sera toutefois soumise à l'approbation des chambres.³⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.09.2008
ELIE BURGOS

En mai, le Conseil fédéral a approuvé et transmis au parlement un nouveau message relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'une contribution à fonds perdus destinée au financement de la **rénovation du siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève**. Le financement des travaux par la Confédération se fera au moyen d'un prêt de 60 millions de francs à l'OMC, remboursable sur 50 ans sans intérêt, ainsi que par une contribution à fonds perdu de 70 millions de francs. Cet objet 08.050 remplaçait l'objet 05.077, en raison du réexamen de la stratégie immobilière de l'OMC entrepris en 2006 par son nouveau directeur général Pascal Lamy. Au lieu de l'extension délocalisée prévue dans le dernier objet, ce dernier a en effet demandé que toute l'OMC soit regroupée sur un site unique. Au **Conseil national**, sur recommandation de la commission compétente, les députés ont ainsi refusé d'entrer en matière sur l'objet 05.077. L'entrée en matière sur l'objet 08.050 a quant à elle été décidée sans opposition. Les députés ont accepté à l'unanimité le mécanisme de frein aux dépenses avant d'accepter l'arrêté fédéral par 156 voix contre 4 au vote sur l'ensemble. Au **Conseil des Etats**, les députés ont également refusé d'entrer en matière sur le projet 05.077. L'entrée en matière sur l'objet 08.050 a été acceptée sans opposition. Le conseil s'est également prononcé à l'unanimité en faveur du crédit octroyé (frein aux dépenses) et de l'arrêté fédéral au vote sur l'ensemble.³⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 29.05.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mai, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'octroi à la FIPOI d'un prêt sans intérêt à 50 ans de 20 millions de francs destiné au financement de la **densification du siège de l'OMC** à Genève. Après la rénovation du Centre William Rappard, cette densification est la deuxième étape d'un projet approuvé par les chambres fédérales en août 2008 et censé permettre à l'OMC de centraliser toutes ses activités sur un site unique à Genève.³⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'attribution à la FIPOI d'une aide destinée au **financement de l'extension extra-muros du siège de l'OMC** à Genève. Plus précisément, elle consiste en un prêt sans intérêt d'un montant de 40 millions de francs remboursable sur 50 ans et d'une contribution à fonds perdu de 10 millions de francs afin de construire un bâtiment annexe comprenant un parking souterrain au siège de l'organisation à Genève. Ce bâtiment matérialise la troisième et dernière étape du projet de densification et d'extension du Centre William Rappard issu de l'accord de 2008 entre l'OMC et la Confédération. Selon le Conseil fédéral, le projet doit être financé au titre de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Le **Conseil des Etats** a approuvé cette aide à l'unanimité tandis que le **Conseil national** l'a fait par 117 voix contre 17, toutes issues de l'UDC.³⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.03.2012
EMILIA PASQUIER

Sous réserve de l'approbation du parlement, le Conseil fédéral a adopté l'**Accord sur les marchés publics (AMP) révisé** par l'OMC qui se montre plus adapté aux nouvelles technologies et aux nouveaux marchés de l'électronique.³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.08.2013
EMILIA PASQUIER

En vue de la rénovation et de l'extension du siège de l'OMC, **un contrat d'infrastructure** a été signé par la Confédération, l'OMC, le canton de Genève et la Fondation des immeubles pour les Organisations internationales.³⁹

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.06.2011
ANITA KÄPPELI

Der Premierminister Russlands, **Wladimir Putin**, weilte im Juni für die 100. Session der ILO in Genf. Am Rande dieser Veranstaltung traf er sich mit Bundespräsidentin Micheline Calmy-Rey. Bei den Gesprächen stand die Möglichkeit einer russischen Mitgliedschaft bei der WTO im Zentrum.⁴⁰

Aussenwirtschaftspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 15.01.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a soumis au parlement **le rapport sur la politique économique extérieure 2002** ainsi que les **messages concernant des accords économiques internationaux**. Au nombre de six, ces derniers concernaient plusieurs domaines : des modifications d'accords de libre échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers, deux accords avec l'Espagne et l'Italie régissant les obligations réciproques de réassurance en matière de garantie contre les risques à l'exportation (considérés comme un projet), l'accord international de 2001 sur le cacao, celui portant sur la création de l'Organisation internationale de la vigne et du vin, l'accord instituant l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international en tant qu'organisation intergouvernementale et l'accord instituant le Centre consultatif sur la législation de l'OMC.⁴¹

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 08.03.2011
ANITA KÄPPELI

Der Bundesrat präsentierte im Januar den **Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2010**. Wie bereits in den Vorjahren definierte die Regierung darin die Ziele der Aussenwirtschaftspolitik in den verstärkten institutionalisierten Beziehungen mit der Europäischen Union sowie der engeren Kooperation im Rahmen der Welthandelsorganisation (WTO). Zudem sollten Freihandelsabkommen mit Ländern ausserhalb Europas die schweizerische Aussenwirtschaft stärken. Hervorgehoben wurde im Bericht insbesondere, dass die Exporte trotz der Krise nicht massgeblich zurückgegangen waren. Als erfolgreich wurde die Kooperation mit der Europäischen Freihandelsassoziation (EFTA) beurteilt, in deren Rahmen 2010 die Freihandelsabkommen mit Peru und der Ukraine unterzeichnet werden konnten und diejenigen mit Albanien und Serbien in Kraft traten. Bereits sehr positiv wirkten sich die Freihandelsabkommen mit Kanada und Japan aus, die seit 2009 gültig sind. Die Exporte in diese beiden Länder nahmen überproportional zu. Des Weiteren unterstrich der Bundesrat im Bericht den Anspruch der Schweiz auf eine Mitgliedschaft in den G-20, anerkannte aber, dass die Schweiz auch ohne Mitgliedschaft Mittel und Wege zur Zusammenarbeit mit diesem Gremium nutzen sollte. Das Parlament nahm vom Bericht Kenntnis. Die beiden Räte befassten sich zeitgleich mit dem **Bericht über zolltarifäre Massnahmen im Jahr 2010** sowie mit verschiedenen Botschaften zu Wirtschaftsvereinbarungen, wie etwa den Bundesbeschluss über das Internationale Kakao-Übereinkommen von 2010. Die weiteren Botschaften, welche bilaterale Freihandelsabkommen oder Abkommen im Rahmen der EFTA betrafen, sind in den betreffenden Kapiteln behandelt. Sowohl der National- als auch der Ständerat stimmte sämtlichen Bundesbeschlüssen zu.⁴²

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 07.03.2012
EMILIA PASQUIER

En mars, les chambres ont approuvé **le rapport sur la politique extérieure 2011**. L'année sous revue a été caractérisée par une importante ouverture des marchés. La conclusion d'accords bilatéraux, ainsi que le renforcement de la coopération avec l'UE, a permis à la Suisse de consolider sa position économique. Plus particulièrement, le gouvernement a noté la conclusion d'accords de libre-échange entre l'AELE et Hong Kong, ainsi qu'avec le Monténégro, la proche conclusion d'un accord avec la Bosnie et Herzégovine et l'entrée en vigueur d'accords avec le Pérou et la Colombie. La Suisse a également entamé des négociations avec la Chine, l'Indonésie ainsi qu'avec la Russie, le Bélarusse et le Kazakhstan et a poursuivi les négociations avec l'Inde afin de signer un accord de libre-échange. En 2012, elle prévoit de négocier avec le Vietnam et les Etats d'Amérique centrale. Au niveau européen, le gouvernement a décidé de continuer une stratégie d'ensemble et coordonnée en incluant des discussions sur les questions institutionnelles qui freinent depuis longtemps l'avancement d'accords sectoriels avec

l'UE. D'un point de vue financier, la situation fragile de la monnaie européenne a renforcé le franc suisse provoquant une diminution des exportations suisses. Concernant les organisations internationales, au sein de l'OMC, le Cycle de Doha n'a toujours pas abouti. La Suisse vise toujours une participation au G20. En 2011, elle s'est ainsi impliquée dans les réunions préparatoires. Lors de l'évaluation du rapport, les commissions ont regretté que le rapport n'ait pas inclus un chapitre traitant des marchés et des systèmes financiers internationaux, ainsi qu'un chapitre traitant de la politique suisse des matières premières. L'aspect très descriptif du rapport a également soulevé quelques critiques. La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-CE) a également discuté de l'introduction d'éléments en faveur du développement durable dans les accords de libre-échanges ainsi que des problèmes créés par la diminution des matières premières. Finalement, les deux chambres ont pris acte du rapport. Le Conseil fédéral a également présenté son message sur l'approbation de mesures touchant le tarif des douanes. Ce dernier a été approuvé à l'unanimité par les chambres.⁴³

MOTION
DATUM: 18.06.2020
AMANDO AMMANN

Mittels Motion forderte Marco Chiesa (svp, TI) den Bundesrat dazu auf, im Rahmen der ausserpolitischen Strategie 2020-2023 eine Analyse zur **Internationalen Positionierung und den Freihandelsabkommen der Schweiz** zu erarbeiten. Es gelte zu evaluieren, welche Auswirkungen die Marginalisierung der EU in einer «multipolar gewordenen und vom konfliktgeladenen Duopol China-USA beherrschten Welt» auf die Schweiz habe, so die Forderung des Motionärs. Ausserdem solle der Bundesrat die wirtschaftlichen und politischen Vor- und Nachteile dreier Optionen vergleichen: Abschluss vieler bilateraler FHA parallel zu den Abkommen im Rahmen der WTO; Abschluss/Vertiefung regionaler FHA mit China, den USA und der EU; institutionelle Einbindung in die EU zum Schutz gegen «hegemoniale» ausländische Investoren. Ständerat Chiesa begründete sein Anliegen mit der zunehmenden Annäherung der Schweiz an die EU und die OECD, womit die Schweiz ihre neutrale Rolle, die sie im Ost-West-Konflikt innehatte, verlor. Eine Motion gleichen Inhalts hatte zuvor Yves Nidegger (svp, GE; Mo. 20.3738) im Nationalrat eingereicht.

Der Bundesrat beantragte die Annahme der Motion, da er laut Stellungnahme ohnehin Fragen zur Positionierung der Schweiz im sich wandelnden internationalen Umfeld im Rahmen der China-Strategie, der Aussenwirtschaftsstrategie und dem Aussenpolitischen Bericht 2020 behandeln werde.⁴⁴

MOTION
DATUM: 18.06.2020
AMANDO AMMANN

In der Sommersession 2020 verlangte Nationalrat Nidegger (svp, GE) vom Bundesrat mit seiner Motion eine Analyse der **Auswirkungen**, welche die **Marginalisierung der EU durch das Duopol China-USA auf die Schweiz** hat. Im Wortlaut entsprach sie exakt der im Ständerat eingereichten Motion Chiesa (svp, TI; Mo. 20.3760). Von besonderem Interesse waren für Nidegger die jeweiligen wirtschaftlichen und politischen Vorteile dreier Alternativen: Abschluss vieler bilateraler FHA parallel zu den Abkommen im Rahmen der WTO; Abschluss/Vertiefung regionaler FHA mit China, den USA und der EU; institutionelle Einbindung in die EU zum Schutz gegen «hegemoniale» ausländische Investoren. Laut Nidegger komme der EU angesichts des sich aufbauenden, konfliktgeladenen Duopols China-USA bloss eine Zuschauerrolle zu. Zugleich habe die Schweiz ihre ehemals neutrale Rolle im Ost-West-Konflikt verloren, da sie sich immer stärker der EU angenähert habe. Für Motionär Nidegger liege es daher an Bundesrat und Parlament, unter allen möglichen Optionen jene zu finden, welche den gegebenen Umständen am gerechtesten werde. Der Bundesrat beantragte die Annahme der Motion, da das Anliegen mit der China-Strategie, der Aussenwirtschaftsstrategie und dem Aussenpolitischen Bericht 2020 erfüllt werde.⁴⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2020
AMANDO AMMANN

Im Januar 2020 veröffentlichte der Bundesrat den **Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2019**, welcher der Digitalisierung in einem Schwerpunktkapitel besondere Aufmerksamkeit schenkte. Der Bericht kam zum Schluss, dass die globale Unsicherheit hinsichtlich internationaler Ordnungen immer stärker auch die Schweiz erfasse. Die wachsende Globalisierungsskepsis zeige sich durch die Abschottung und den Protektionismus gewisser Länder und stehe in krassem Gegensatz zur verstärkten Vernetzung von Wertschöpfungsketten durch die Digitalisierung. Damit die Schweiz auch in einer digitalisierten Weltwirtschaft wettbewerbsfähig sei, müsse man die ungehinderte grenzüberschreitende Datenübermittlung sicherstellen, was noch nicht mit allen Partnerländern gelungen sei. Man engagiere sich sowohl in der OECD, wie auch in der WTO und durch bilaterale Instrumente dafür, dass globale internationale

Standards und Regeln baldmöglichst eingeführt werden können. Innenpolitisch habe die Annahme der STAF dazu geführt, dass der Unternehmensstandort Schweiz an Attraktivität gewonnen habe. Die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU würden nach wie vor von den seit 2014 laufenden Verhandlungen des institutionellen Rahmenabkommens, der Aberkennung der Börsenäquivalenz und der «Mind the Gap»-Strategie geprägt. Im Berichtsjahr wurden mehrere bilaterale Wirtschaftsabkommen abgeschlossen, unter anderem mit den Mercosur-Staaten und Indonesien. Auch das Thema Nachhaltigkeit habe angesichts der Klimaerwärmung und der Übernutzung natürlicher Ressourcen an Bedeutung gewonnen und wurde nicht zuletzt in den jüngsten Freihandelsabkommen berücksichtigt. Nach wie vor unklar sind die zu erwartenden Konsequenzen der Konzernverantwortungsinitiative, die sich zum Zeitpunkt der Berichtsveröffentlichung noch in der parlamentarischen Diskussion befand. Auch die wirtschaftliche Entwicklungszusammenarbeit war Thema des Berichts, wobei 2019 die Botschaft zur Strategie der internationalen Zusammenarbeit 2021-2024 in die Vernehmlassung ging. Darüber hinaus stünden Kapitalerhöhungen der Afrikanischen Entwicklungsbank und der Weltbankgruppe kurz bevor. In der Export- und Sanktionspolitik beschäftigte man sich 2019 hauptsächlich mit den Volksinitiativen «Für ein Verbot der Finanzierung von Kriegsmaterialproduzenten» und «Gegen Waffenexporte in Bürgerkriegsländer».

Neben dem eigentlichen Bericht unterbreitete der Bundesrat dem Parlament auch die folgenden Botschaften mit dem Antrag auf Zustimmung: Landwirtschaftsabkommen mit Israel, Änderung des Protokolls A über landwirtschaftliche Verarbeitungsprodukte zwischen den EFTA-Staaten und Israel, Handelsabkommen mit dem Vereinigten Königreich, Abkommen mit der Türkei im Rahmen des Allgemeinen Präferenzsystems. Hinzu kam der Bericht über zolltarifrische Massnahmen im Jahr 2019.

In der Frühjahrsession 2020 wurde der Bericht vom Nationalrat sehr wohlwollend beraten und zur Kenntnis genommen. Nur Jacqueline Badran (sp, ZH) kritisierte diesen im Namen ihrer Partei ausdrücklich wegen der fehlenden Kohärenz zwischen Aussenwirtschaftspolitik, Aussenpolitik, Entwicklungszusammenarbeit und Sicherheitspolitik. Im Anschluss nahm der Rat auch die erwähnten Abkommen mit wenigen Gegenstimmen an. Auch der Ständerat nahm den Bericht wenige Tage später zur Kenntnis und stimmte sämtlichen Abkommen einstimmig zu. Auch in der Schlussabstimmung, die aufgrund des Sessionsabbruchs erst in der Sommersession 2020 durchgeführt werden konnte, wurden alle drei Bundesbeschlüsse mit überwältigenden Mehrheiten angenommen.⁴⁶

MOTION
DATUM: 15.09.2020
AMANDO AMMANN

In der Herbstsession 2020 **überwies der Ständerat die Motion** Chiesa (svp, TI) **zur Internationalen Positionierung und den Freihandelsabkommen der Schweiz an die zuständige Kommission.** Carlo Sommaruga (sp, GE) hatte zuvor mittels Ordnungsantrag verlangt, dass man die Vorlage zuerst in der APK-SR diskutieren solle, bevor man der Bundesverwaltung und dem Departement neue Arbeit auferlege, insbesondere weil der Bundesrat bis Ende 2020 nebst einer China-Strategie noch mehrere Strategien zur Aussenpolitik veröffentlichen werde. Gemäss Ständerat Sommaruga teile der Kommissionsvorsitzende Damian Müller (fdp, LU) diese Ansicht. Motionär Chiesa unterstützte diesen Vorschlag nicht, da der Bundesrat die Erfüllung der Motion bereits zugesichert hatte und man ihm daher das Mandat direkt erteilen könne. Der Ordnungsantrag Sommaruga wurde dennoch mit 22 zu 14 Stimmen (bei 1 Enthaltung) angenommen, womit das Geschäft an die APK-SR zur Vorberatung überwiesen wurde.⁴⁷

MOTION
DATUM: 25.09.2020
AMANDO AMMANN

In der Herbstsession 2020 nahm der Nationalrat die Motion Nidegger (svp, GE) zu den **Auswirkungen der Marginalisierung der EU durch das Duopol China-USA auf die Schweiz** stillschweigend an.⁴⁸

1) BO CN, 1993, p. 1793 ss.; BO CN, 1993, p. 610 s.; Blankart (1994). Das Ergebnis der Uruguay-Runde: Ein historischer Markstein.; FF, 1994, p. 671 ss.; Girard (1994). Les négociations de l'Uruguay Round: un premier bilan.; Hauser (1993). Die Wirtschaftliche Bedeutung der Uruguay-Runde für die Schweiz: Chancen, Kosten, Konsequenzen.; SHZ, 14.1.93; presse des 22.1, 8.7, 14.7, 10.9, 5.10, 30.10 (étude Hauser) et 2.11.93, ainsi que du mois de décembre; NZZ, 9.2, 13.3 et 6.5.93; TA, 6.5.93; JdG, 24.5 et 1.7.93; Bund, 25.10.93; Hebdo, 9.12 et 23.12.93.; Sur les prises de position durant l'année: presse des 24.4 (PRD), 12.8 (UDC), 26.8 (Vorort) et 17.9.93 (PDC).

2) FF, IV, 1994, p. 1 ss.; FF, IV, 1994, p. 995 ss.; Presse des 13.4, 15.4 et 16.4.94.

3) FF, IV, 1994, p. 995 ss.

4) BO CE, 1994, p. 1095 ss.; BO CN, 1994, p. 2149 ss.; BO CN, 1994, p. 2175 ss.; BO CN, 1994, p. 2196 ss.; BO CN, 1994, p. 2205; FF, V, 1994, p. 1071 s.; FF, V, 1994, p. 1073 s.; FF, V, 1994, p. 1075 ss.; FF, V, 1994, p. 1080 ss.; FF, V, 1994, p. 1086 s.; FF, V, 1994, p. 1088 ss.; FF, V, 1994, p. 1091 s.; FF, V, 1994, p. 1093 ss.; FF, V, 1994, p. 1099 s.; FF, V, 1994, p. 1101 s.; FF, V, 1994, p. 1103 s.; FF, V, 1994, p. 1105 ss.

5) Presse des 15.6, 16.6, 25.6, 20.7, et 23.7.94 (choix du siège); JdG, 1.7 et 23.12.94; NQ 21.7 et 8.12.94.

- 6) BO CE, 1995, p. 249.
- 7) BO CE, 1995, p. 252 ss.; FF, 1995, II, p. 431; FF, 1995, II, p. 442 s.
- 8) BO CN, 1995, p. 940 ss.; BO CN, 1995, p. 941 ss.
- 9) FF, 1995, II, p. 625 ss.; presse des 3.1, 9.3, 14.3, 28.3 et 30.3.95; NQ, 1.3.95.
- 10) Presse du 15.9.95.
- 11) Presse des 31.3, 18.5, 2.6, 30.6, 3.7 et 13.12.95; NQ, 24.3 (Renato Ruggiero) et 31.7.95 (services financiers); JdG, 1.7 et 14.12.95 (William Rossier).
- 12) JdG, 25.9.96; Lib., 26.9.96.
- 13) JdG et NZZ, 3.12.96; BaZ, 4.12.96.
- 14) JdG, 20.11.96; TA, 7.12.96; presse des 10.12, 13.12 et 14.12.96.
- 15) FF, 1998, p. 653 ss.; presse du 15.12.97; NQ, 16.12.97.
- 16) LT, 5.3 et 14.3.98; Presse du 18 au 22.5.98.
- 17) LT, 8.6.98; TG, 3.8.98.
- 18) BO CE, 1998, p. 896 s.; BO CN, 1998, p. 1720 ss.; FF, 1998, p. 3047 ss.
- 19) NZZ, 18.8.99.
- 20) FF, 2000, p. 1316 ss.; LT, 28.5.99.31
- 21) LT, 23.10.99 et 25-27.10.99 (Lausanne); TG, 6.11.99 (Genève).
- 22) AB NR, 1999, S. 2176 f.; BaZ, 13.8.99 (ONG); presse du 9.11.99 (contrôle démocratique).
- 23) Presse du 18.11.99.
- 24) Presse du 6.12.99.
- 25) LT, 7.12 et 13.12.99.
- 26) LT, 14.12.99.
- 27) BO CE, 2000, p. 125 s.; BO CN, 2000, p. 663 s.
- 28) TG, 22.6.00; 24h, 26.6.00
- 29) Presse du 10 au 13.11.01
- 30) Presse du 4.6.02; LT, 15.6.02.
- 31) Communiqué de presse du DFE du 10.11.03.
- 32) FF, 2005, p. 6411 ss.
- 33) BO CE, 2006, p. 195 s.
- 34) LT et NZZ, 29.12.07.
- 35) FF, 2008, p. 4551 ss.; BO CN, 2008, p. 1060 ss.; BO CE, 2008, p. 643 s.; FF, 2008, p. 7755 s.; BO CN, 2008, p. 1060 ss.; BO CE, 2008, p. 644.
- 36) FF, 2009, p. 3725 ss.
- 37) FF, 2010, p. 3613 ss.
- 38) Communiqué du DFE du 21.3.12.
- 39) Communiqué du DFF du 29.8.13.
- 40) Medienmitteilung EDA vom 15.6.11; NLZ, 16.6.11.
- 41) FF, 2003, p. 747 ss.; BO CE, 2003, p. 77 ss.; BO CN, 2003, p. 444 ss.; BO CN, 2003, p. 521; BO CE, 2003, p. 373
- 42) AB SR, 2011, S. 73 ff.; AB NR, 2011, S. 233 ff.; BBl, 2011, S. 1401 ff.
- 43) FF, 2012, p. 675ss., 3601s., 675ss.; BO CN, 2012, p. 64ss.; BO CE, 2012, p. 115ss.
- 44) Mo. 20.3760
- 45) Mo. 20.3738
- 46) AB NR, 2020, S. 1184f.; AB NR, 2020, S. 38ff.; AB SR, 2020, S. 130ff.; AB SR, 2020, S. 630; BBl, 2020, S.1979 ff.
- 47) AB SR, 2020, S. 834f.
- 48) AB NR, 2020, S. 1894